**Classification 2011-2012**

Dernière modification le 16/7/2011

La classification issue des matchs de la saison 2011-2012 est en ligne sur les sites fédéraux dédiés à chaque mode de jeu : libre, cadre, bande et 3 bandes. Elle prendra un caractère définitif le 1er septembre 2011.

Les ligues peuvent intervenir sur les sites dans les cas A, B et C ci après, et pourront trouver des réponses à plusieurs questions dans les chapitres suivants

1. joueurs dont les matchs comportaient des erreurs de saisie non rectifiées au 16/7/2011, date du calcul général de classification
2. Joueur entrés pour la première fois en moyenne annuelle en 2010-2011, descendant de plus d’une catégorie entre la classification calculée sur les sites et la précédente
3. ajout de moyennes antérieures à 2007-2008 (moyennes non annuelles)
4. précision : joueurs qui entreront en moyenne annuelle pour la première fois en 2011-2012
5. précision : pourquoi la modification des matchs après le 16/7/2011 ne change pas la classification du joueur
6. précision : pourquoi le calcul général de classification ne peut avoir lieu qu'une fois par an
7. précision : comment est calculée la classification

**A) Cas des joueurs dont la classification est inexacte parce que leurs matchs 2010-2011 comportaient des erreurs de saisie non rectifiées avant le calcul général.**

La modification des matchs après le calcul général ne suffit pas à rectifier automatiquement la classification (cf. chap. E ci-après pour explications), il faut également modifier l'historique. Procéder en 2 étapes :

1. corriger les matchs erronés.

2. pour les joueurs concernés et leurs adversaires, corriger l'historique de classification comme suit :

2.1 Si la fiche historique n'existe pas pour le format ou le mode de jeu considéré (3m10, 42/2, etc.), la créer au titre de la saison 2010-2011.

2.2. modifier la fiche historique en rectifiant la somme des points et reprises réalisés pendant toute la saison et pour le format ou mode de jeu considéré.

Les points sont ceux effectivement réalisés et ne doivent faire l’objet d’aucune conversion de format.

Vous devez ajouter ou modifier autant de fiches que nécessaire, une pour chaque format sur lequel le joueur a évolué en 2010-2011.

La validation de chaque fiche historique générera un nouveau calcul de classification pour le joueur concerné.

Remarque : Il n’est pas possible de modifier directement la classification; il faut nécessairement modifier l’historique. Dans un mode de jeu donné, le joueur n’est classifié que si le total de ses matchs pour au moins une saison en moyenne annuelle, tous formats confondus, est supérieur ou égal à 3.

**B) Joueur entré pour la première fois en moyenne annuelle en 2010-2011, descendant de plus d’une catégorie entre la classification calculée sur les sites et la précédente**

Le code sportif limite les descentes à une catégorie au maximum par saison jouée (art GE 3.2.06).

Les classifications antérieures à 2007-2008 ne pouvant être prises en compte dans le calcul automatique, certains joueurs pourraient avoir été classifiés trop bas par le calcul général.

Par exemple un joueur N2 à la libre à la fin de 2006-2007, n'ayant pas joué en 2007-2008 et ayant réalisé la moyenne annuelle correspondant à la catégorie R2 en 2008-2009, sera classifié R2 par le calcul général alors qu'il devrait être R1.

Dans ces situations les ligues devront ajouter pour le joueur DEUX fiches historiques avec les caractéristiques suivantes :

1) une fiche sur la saison 2010-2011 :

* saison : 2010 (correspond à 2010-2011)
* format : 2m40 (format pas ou peu employé qui permet d'isoler la rectification dans la majorité des cas)
* points : le nombre de points nécessaires pour que la moyenne annuelle du joueur tous formats confondus corresponde à la catégorie visée (R1, dans l'exemple précédent)  
  vous pouvez faire plusieurs essais en modifiant successivement la fiche pour trouver la bonne valeur en fonction du résultat de calcul.
* reprises : 1
* nombre de matchs : 1

2) une fiche sur la dernière saison non annuelle du joueur motivant la remontée de catégorie :

* saison : millésime du dernier jour de la saison concernée
* format : format des matchs de l'époque
* points : le nombre de points rapporté à 1000 reprises (par ex pour une moyenne de 3.22 saisir 3220 points)
* reprises : 1000
* nombre de matchs : 3, ou nombre de matchs réels s'il est connu

La validation de ces fiches générera un nouveau calcul de classification pour le joueur concerné.

Ces joueurs se verront à tort attribuer une étoile au 1/9/2009, ayant confirmé fictivement la moyenne du fait de l'ajout 2m40. La situation normale sera rétablie au prochain calcul général, en juillet 2012, par suppression automatique de toutes les fiches 2m40 à 1 reprise.

Cette procédure ne concerne que le frein limitant la descente à une catégorie par saison lorsque la catégorie précédente est issue d'une moyenne non annuelle (si la catégorie précédente est issue d'une moyenne annuelle, le calcul général en tient compte).

Elle ne doit jamais être employée pour application d'une éventuelle étoile acquise avant 2007-2008 car ces étoiles anciennes n'ont plus d'effet sur la classification proprement dite, elles permettent seulement au joueur de s'engager dans la catégorie supérieure mais sans modifier l'affectation du calcul général.  
Pour l'exemple précédent le joueur devient R1 même s'il avait une étoile en N2, la différence est qu'il pourra néanmoins s'engager en N2 pour la saison 2010-2011 (art GE 3.1.02 et 3.2.05).

**C) ajout de moyennes antérieures à 2007-2008 sur les sites**

Cette opération n'est possible que pour joueurs déjà classifiés sur les sites ou à défaut ayant au moins 1 match saisi sur les sites au titre de la saison en cours au moment de l’ajout.

Vous pouvez ajouter des fiches historiques antérieures à 2007-2008 pour ces joueurs en indiquant les points et reprises retenus pour le calcul de classification fait à l'époque.

Dans les cas où seule la moyenne est connue, indiquez les points sur une base de 1000 reprises comme au B-2 précédent

Le nombre de matchs à indiquer sur la fiche est forcément égal à 3 avant 2006-2007 (moyenne glissante), et ne devrait pas être supérieur à 5 ou 6 pour 2006-2007 (moyenne par étape).

L'indication du nombre de matchs est importante car elle seule permet de donner une indication sur la pertinence de la moyenne observée quant au niveau putatif réel du joueur, en particulier lorsque le nombre de reprises est fictif.

Dans la rubrique "Saison" indiquez le millésime du dernier jour de la saison, par exemple pour saisir des résultats 1975-1976 saisissez 1976.

*Ces saisies n’ont d’autre avantage que de permettre la consultation de " l’histoire " d’un joueur et peuvent être faites n’importe quand. Elles sont facultatives et n’entraînent aucun changement dans le calcul automatique de classification au 1er septembre 2008 ni après*.

**D) précision : joueurs qui entreront pour la première fois en moyennes annuelle en 2011-2012 mais classifiés antérieurement sur la base d'une moyenne non annuelle**

Ces joueurs ne sont pas classifiés sur les sites car ils n'ont pas de moyenne annuelle, mais ils ne sont pas des nouveaux joueurs.

Cependant, comme les nouveaux joueurs, ils ne pourront pas être classifiés sur les sites avant la fin de la saison 2011-2012.

Aucune action des ligues sur les sites n'est requise pour eux du point de vue de la classification, mais il serait souhaitable, notamment s'ils s'engagent par équipes, de saisir une fiche historique correspondant à leur dernière moyenne non annuelle connue (cf. chap. C ci-dessus) afin de permettre une bonne information du public et des responsables sportifs concernés.

**E) précision : pourquoi la modification d'un match après le 16/7/2011 ne change rien à la classification d'un joueur**

Le calcul général de classification lancé au 16/7/2011 a consisté :

1. à faire la somme sur une ou plusieurs fiches historiques, une par format sur lequel le joueur a évolué en 2010-2011, de l'ensemble des points et reprises d'un joueur pour une discipline donnée.  
Les matchs sont appelés à disparaître de la base car il serait impossible de les conserver tous en maintenant une qualité d'accès au serveur acceptable, en revanche ces fiches historiques, beaucoup moins nombreuses, pourront être conservées en ligne indéfiniment.

2. à calculer la classification *sur la base des seules fiches historiques,* celles créées en (1) pour la saison qui s'achève et celles éventuellement créées les années précédentes mais postérieures à 2006-2007 car l'AG 2008 a décidé d'écarter tout effet des moyennes non annuelles.

Le point important est que le processus de calcul n'utilise aucun match, il n'utilise que les fiches historiques, lesquelles ne sont fabriquées que de deux manières :

a) automatiquement pour tous les joueurs, juste avant chaque calcul général qui n'a lieu qu'une fois par saison

b) individuellement, par intervention manuelle sur la fiche historique comme aux chapitres (A), (B) et (C) précédents  
  
Dans cette situation de modification manuelle d'une fiche historique le calcul de classification est automatiquement relancé pour le seul joueur modifié, et le programme se place toujours au jour du dernier calcul général demandé pour évaluer la nouvelle catégorie.  
Ce calcul individuel ne peut pas utiliser directement les matchs, car suivant la date à laquelle il est demandé ces derniers peuvent avoir été supprimés de la base. Il n'utilise donc que les éléments permanents, c'est à dire les fiches historiques.

En conséquence les matchs modifiés après la date du dernier calcul général ne peuvent pas avoir une influence sur la classification calculée précédemment, il faut modifier manuellement la fiche historique pour relancer le calcul.

**F) précision : pourquoi le calcul général de classification ne peut avoir lieu qu'une fois par an**

Si le calcul général était relancé une seconde fois pour la même saison, il serait incapable de distinguer entre les fiches historiques modifiées manuellement et celles n'ayant pas été modifiées et devant donc être remplacées dans le cadre d'une nouvelle sommation des matchs.

Par ailleurs suivant la date à laquelle serait relancé le calcul général, une partie des matchs peut avoir été apurée de la base.

Le calcul général ne peut donc être lancé qu'une seule fois par saison, à un moment où tous les matchs de la saison concernée sont encore présents.  
Pour bénéficier de l'automatisme complet, les ligues doivent avant ce calcul s'assurer que les matchs sont tous saisis, sans erreur.  
La date exacte du calcul général, qui se situera toujours en juillet, est communiquée aux ligues un mois à l'avance pour leur laisser le temps de procéder à un dernier contrôle des matchs saisis, et aux modifications qui seraient nécessaires.

**G) précision : comment est calculée la classification**

Pour chaque joueur la classification est déterminée en 3 étapes :

1. Recalcul de toutes les moyennes annuelles valides en utilisant les coefficients de conversion définis par le code sportif au 1er jour de la saison qui s'ouvre.

Cette étape ne modifie les moyennes calculées les saisons précédentes que si les joueurs ont évolué sur plusieurs formats ou mode de jeu dans une des saisons (2m80 et 2m60, petits et grands coins, etc), et si bien sûr les coefficients de format ont changé.

2. Reclassification des moyennes valides trouvées.

La plus ancienne moyenne annuelle trouvée dans l'étape précédente est comparée au nouveau tableau des catégories en vigueur le 1er jour de la saison qui s'ouvre. Cette première catégorie est assortie d'une étoile. La carrière du joueur est ensuite reconstituée jusqu'à la saison précédent celle du calcul.

Ceci permet de recalculer la catégorie précédente (CP) qui aurait dû être occupée selon les critères du nouveau code, et de déterminer l'étoile éventuelle.

Le programme calcule ensuite la catégorie CD à laquelle correspond la dernière moyenne trouvée.

3. détermination de la catégorie pour la saison qui s'ouvre

2 possibilités :

3.a : CD >= CP : le joueur est classifié CD avec étoile.

3.b : CD < CP : si le joueur avait une étoile il devient CP sans étoile, sinon il devient CD avec étoile ou CP-1 sans étoile si CP-CD > 1 (frein en descente d'une catégorie au plus par saison).